

*La population de la Corse est estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 279 000 habitants. La croissance démographique de l'île, l'une des plus fortes de France métropolitaine, est exclusivement imputable à l'apport migratoire. La Corse est particulièrement attractive pour la population d'âge actif mais également pour celle âgée de 60 ans et plus. Dans un contexte d'intensification des mobilités interrégionales, l'île présente un excédent migratoire avec presque toutes les régions métropolitaines, à l'exception du Languedoc-Roussillon. Cette mobilité géographique est par ailleurs source d'élévation du niveau de diplôme. La Corse reste la région où la proportion de population peu diplômée est la plus forte, mais aussi celle où la part des titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur a le plus progressé au cours des dernières années.*

Alexandre GAUTIER



## PREMIERS RESULTATS

### L'apport migratoire dynamise la population de la Corse

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la France compte 63 millions d'habitants. A cette date, la population en Corse est estimée à 279 000 habitants. Elle progresse à un rythme moyen proche de 1 % par an depuis 1999, l'un des plus élevés de France métropolitaine. Cet accroissement de la population résulte exclusivement de mouvements migratoires. En effet, sur cette période, le solde naturel de la Corse est quasiment nul, les quelque 2 700 naissances et décès annuels s'équilibrant.

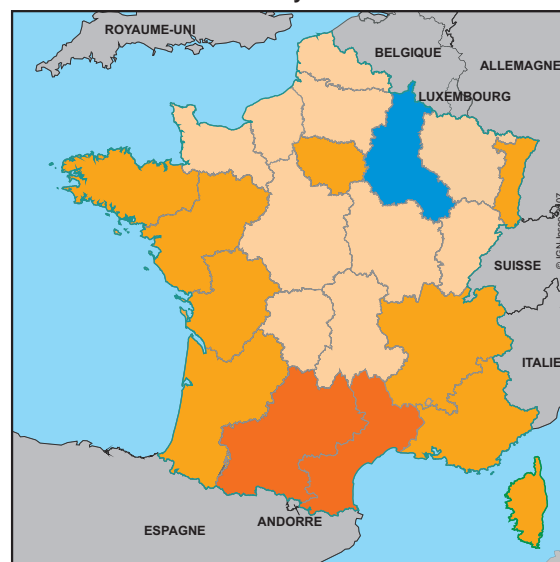
#### La Corse au 3<sup>e</sup> rang régional pour le dynamisme démographique

Taux d'évolution annuel moyen 1999-2006

Moyenne métropole  
0,6 %

En % par an

- 1 et plus
- de 0,5 à moins de 1
- de 0 à moins de 0,5
- moins de 0



Source : Insee, RP 1999, Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

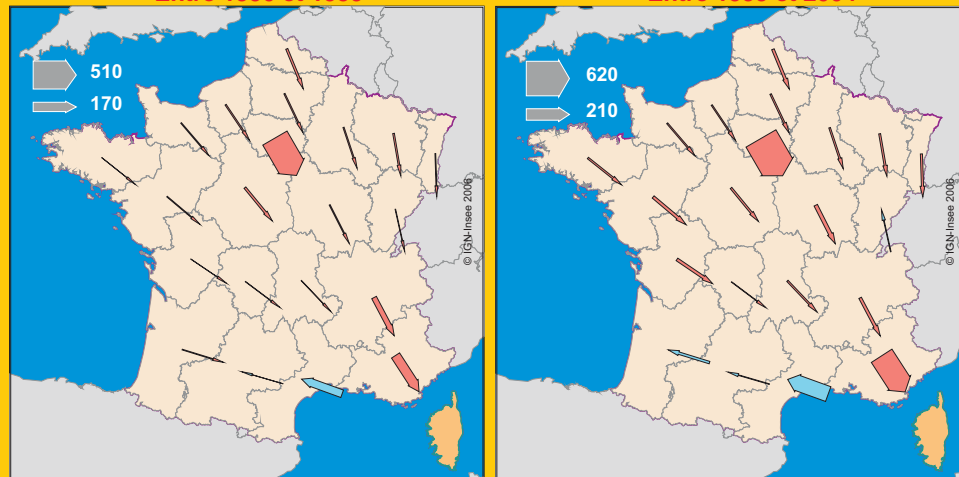
Ce dynamisme démographique est commun à l'ensemble des régions du Sud et de l'Ouest de la France, toutes marquées par un net excédent migratoire. Ainsi, avec la Corse, les plus fortes croissances de population concernent le Languedoc-Roussillon (+ 1,4 % par an de 1999 à 2006), Midi-Pyrénées (+ 1,1 %), l'Aquitaine, les Pays de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur (respectivement + 0,9 %) et la Bretagne (+ 0,8 %). La région Rhône-Alpes figure aussi parmi les régions les plus dynamiques (+ 0,9 %), surtout grâce à un excédent naturel élevé.

## Intensification des mobilités entre la Corse et les régions continentales

Solde migratoire annuel moyen sur la période

Entre 1990 et 1999

Entre 1999 et 2004



Source : Insee, Recensement de la population de 1999.

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004-2005.

se sont également vigoureusement renforcés, progressant aussi de 42 %. L'apport migratoire en provenance des autres régions métropolitaines a ainsi gonflé pour atteindre 1 300 personnes par an depuis 1999 contre à peine 900 au cours de la décennie précédente. Rapporté à la population, cet excédent place la Corse au 4<sup>e</sup> rang national.

### ■ Un excédent migratoire avec presque toutes les régions métropolitaines

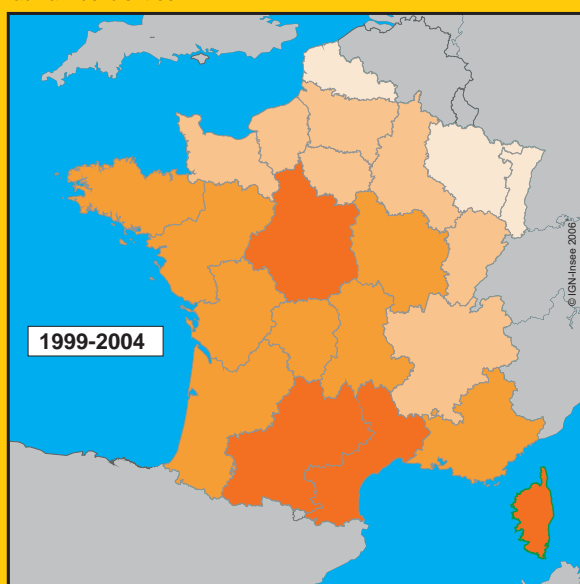
Les échanges migratoires avec les autres régions métropolitaines obéissent aux mêmes tendances qu'au cours de la période 1990-1999. La Corse est ainsi en excédent migratoire avec la plupart des régions continentales à l'exception notable du Languedoc-Roussillon. Sur la période 1999-2004, le déficit avec cette région a doublé par rapport à la décennie précédente, passant de 140 à 280 personnes par an. Ainsi, près de 500 habitants quittent la Corse chaque année pour s'installer dans le Languedoc-Roussillon. Les soldes migratoires

avec l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et la Franche-Comté sont également légèrement négatifs, alors qu'ils étaient neutres ou à peine positifs durant les années 90. Néanmoins, ces résultats portant sur un petit nombre d'individus sont encore fragiles et devront être confirmés par les prochaines enquêtes de recensement.

La Corse présente un solde migratoire positif avec toutes les autres régions du continent. Dans un contexte de vive progression des arrivées mais aussi des départs, ces excédents se sont même amplifiés depuis 1999. Ce constat comporte néanmoins une exception : la région Rhône-Alpes qui attire un nombre croissant d'insulaires depuis 1999 et avec laquelle le solde migratoire a nettement diminué. Deux régions continuent cependant d'être les principaux contributeurs à cet excédent migratoire : l'Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, plus de 1 000 Franciliens rejoignent la Corse chaque année depuis 1999, soit 28 % de plus qu'au cours de la précédente décennie. Dans le même temps, 400 insulaires font le trajet inverse alors qu'ils n'étaient que 300 de 1990 à 1999. Au total, la Corse présente un excédent migratoire de plus de 600 personnes par an avec l'Île-de-France, qui contribue donc à près de la moitié du solde interrégional de la Corse. Les flux migratoires entre la Corse et la région PACA sont encore plus intenses. Cette région concentre à elle seule un tiers des échanges de population qu'entretient la Corse avec le continent, aussi bien en termes de départs que d'arrivées. En particulier, près de 1 500 personnes en provenance de PACA s'installent chaque année en Corse depuis 1999, soit 50 % de plus que lors des années 90. Parallèlement, les insulaires rejoignant la région PACA sont aussi de plus en plus nombreux, environ 1 000 par an.

### Proportionnellement à sa population, les entrées en Corse sont parmi les plus nombreuses

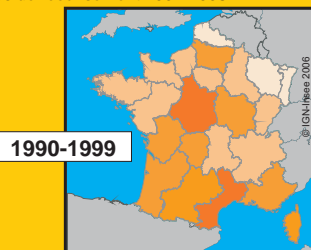
Taux annuel d'entrée



Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004-2005.

Pour 10 000 habitants

- 237 et plus
- de 196 à moins de 237
- de 149 à moins de 196
- moins de 149



Source : Insee, Recensement de la population 1999.

## ■ Forte attractivité pour les âges actifs et les seniors

L'accélération des mobilités géographiques concerne toutes les classes d'âges. Ainsi, les étudiants et jeunes actifs âgés de 20 à 29 ans sont de plus en plus nombreux à s'installer hors de l'île afin de poursuivre leurs études ou de débiter leur vie active sur le continent. Ils partent majoritairement vers la région PACA et, dans une moindre mesure, vers l'Île-de-France. Néanmoins, les jeunes n'ont pas une propension élevée à quitter la Corse. Le taux annuel de sortie de cette classe d'âge est en effet inférieur à celui de la plupart des régions métropolitaines, à l'exception de celles abritant de grands centres universitaires.

Les 30-59 ans contribuent le plus fortement à l'excédent migratoire de la Corse. Depuis 1999, plus de 2 200 personnes de cette tranche d'âge arrivent sur l'île chaque année, soit 50 % de plus qu'au cours des années 90, tandis que 1 300 personnes la quittent. Rapportée à sa population, la Corse est, après le Languedoc-Roussillon, la région métropolitaine qui attire le plus les 30-59 ans, tranche des âges actifs. Il s'agit certes de retours d'étudiants mais également de migrations d'actifs, essentiellement en provenance du Sud de la France.

La génération des 60 ans et plus contribue pour un tiers à l'excédent migratoire de la Corse. Pour cette classe d'âge aussi, la Corse est particulièrement attractive et se classe au deuxième rang régional pour le taux d'entrée des seniors, toujours derrière le Languedoc-Roussillon. Ce phénomène ancien reflète le retour d'actifs originaires de Corse mais aussi l'établissement sur l'île de retraités continentaux. En particulier, les Franciliens représentent un tiers des arrivées des 60 ans et plus.

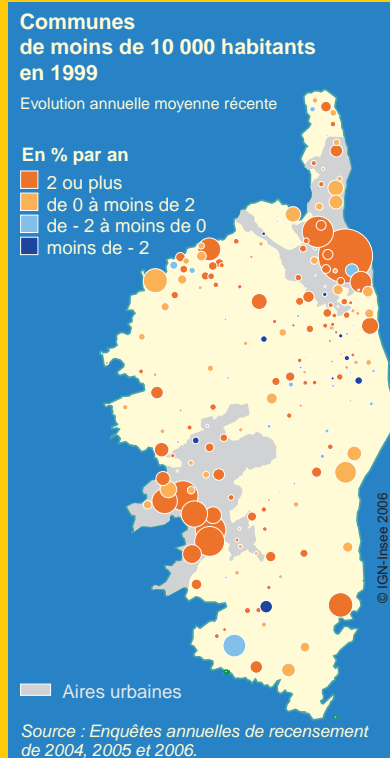
## ■ L'apport migratoire contribue à élever le niveau de diplôme

En Corse, la mobilité géographique est facteur d'élévation du niveau de diplôme. Certes, le niveau de diplôme des personnes quittant la Corse est généralement plus élevé qu'en moyenne régionale. Cela s'explique par le départ des jeunes vers les pôles universitaires continentaux mais également par la propension plus forte des actifs diplômés à la mobilité géographique. En contrepartie, les nouveaux arrivants en Corse sont également plus diplômés. Ainsi, parmi eux, les bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur représentent 50 % des plus de 14 ans ayant terminé leurs études contre 36 % pour l'ensemble des Corses. Au total, comme ces entrées sont plus nombreuses que les sorties, l'excédent migratoire de la Corse entraîne un accroissement du niveau de diplôme sur l'île.

A la mi-2004, 36 % des insulaires ayant terminé leurs études sont au moins titulaires d'un baccalauréat. Cette proportion, désormais semblable à la moyenne nationale, a augmenté de 8 points depuis 1999. La Corse est ainsi la région française dont le niveau de diplôme a le plus progressé au cours des dernières années. Cela s'explique comme partout par un effet démographique, les jeunes générations plus diplômées remplaçant progressivement les générations plus anciennes, mais également par les effets favorables de l'apport migratoire. Cette élévation globale de la qualification masque néanmoins une situation plus contrastée.

## Population des communes de moins de 10 000 habitants : étalement de la population autour des pôles urbains

A l'issue des trois premières campagnes annuelles de recensement, 60 % des communes de moins de 10 000 habitants ont été enquêtées, dont 213 en Corse. Depuis 1999, ces communes ont connu une nette accélération de leur démographie par rapport aux années 90 et leur population a progressé sensiblement plus vite qu'en moyenne régionale. Ce dynamisme démographique concerne en premier lieu les communes situées à proximité d'un pôle urbain. Ainsi, toutes les communes proches d'Ajaccio ont connu un essor démographique, notamment Afa, Albitreccia ou encore Alata et Grosseto-Prugna. De même, la proximité bastiaise a entraîné un étalement urbain dont ont particulièrement bénéficié les communes d'Oletta, de Santa-Maria-di-Lota, de Ville-di-Pietrabugno et surtout de Borgo. L'attractivité de la frange littorale a par ailleurs profité aux communes de Balagne. La population a ainsi nettement augmenté à Monticello, à Saint-Florent et, dans une moindre mesure, à Calvi. Dans ce contexte d'augmentation globale de la population, Sartène fait exception et continue de perdre des habitants, à un rythme encore plus soutenu que durant la décennie 1990.

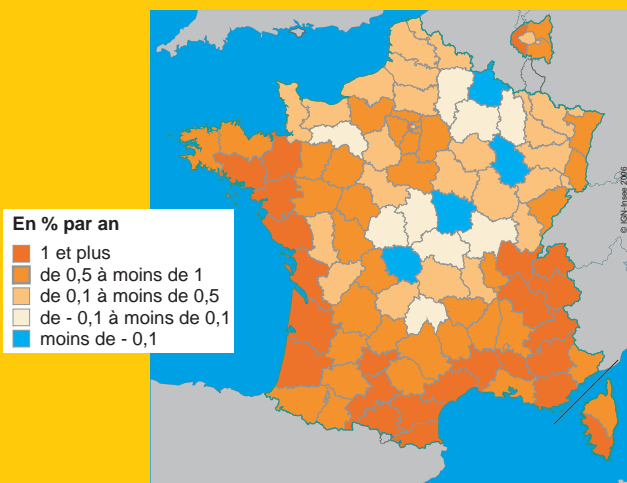


## Population départementale : un dynamisme démographique plus marqué en Corse-du-Sud

Entre 1999 et 2005, les deux départements de Corse ont connu un accroissement de leur population supérieur à la moyenne nationale. Ils restent néanmoins tous deux parmi les sept départements les moins peuplés de France métropolitaine. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Corse-du-Sud compte 128 000 habitants. Sa population a progressé à un rythme moyen de 1,3 % par an depuis 1999, la plaçant au 11<sup>e</sup> rang départemental en matière de dynamisme démographique. Environ un quart des départements métropolitains ont connu une augmentation de leur population supérieure à 1 %, essentiellement dans le Sud, sur le littoral atlantique et dans les Alpes. La Haute-Corse compte, quant à elle, 149 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Sa population a augmenté en moyenne de 0,8 % par an depuis 1999, une progression qui situe le département au 31<sup>e</sup> rang national. Pour les deux départements de l'île, l'apport migratoire est l'unique source de croissance démographique. En effet, le solde naturel est pratiquement nul en Corse-du-Sud tout comme en Haute-Corse.

### Population des départements

Taux d'évolution annuel moyen 1999-2005



Source : Insee, RP 1999, Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## Définitions

L'analyse des migrations internes et du niveau de diplôme porte sur le seul champ de la population des ménages, la collecte concernant les communautés étant encore trop partielle. Cette analyse est basée sur les enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, soit une situation estimée au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

**Migration interne** : l'analyse porte ici sur la population des ménages âgée de plus de 4 ans qui résidait en France métropolitaine en 1999 et 2004 ou 2005 (d'après la question "Où habitez-vous il y a cinq ans ?"). Les échanges avec les Dom ou l'étranger ne sont pas intégrés. Le **solde migratoire** interne d'une région est estimé par différence entre les arrivants et les sortants en provenance ou vers une autre zone du territoire métropolitain. Les **taux annuels d'entrée ou de sortie** rapportent le nombre annuel de migrants entrants ou sortants de la région à la population moyenne de la région. Le **taux annuel de migration nette** est égal à la différence des taux d'entrée et de sortie.

**Âge** : l'âge pris en compte est celui atteint à la date du recensement.

**Diplôme** : est considéré ici le dernier diplôme obtenu par l'ensemble des personnes de la population des ménages qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement (donc ayant terminé leurs études).

## Recensement et estimations de population

**La nouvelle méthode de recensement** : depuis 2004, la nouvelle méthode de recensement substituée au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes de moins de 10 000 habitants d'une part, recensées une fois tous les 5 ans par roulement, et les communes de plus de 10 000 habitants d'autre part, pour lesquelles un échantillon d'adresses regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année.

**Estimations de population régionales et départementales** : les estimations régionales que l'Insee publie depuis janvier 2005 tiennent compte des résultats des enquêtes annuelles de recensement ainsi que des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives.

Pour la première fois cette année, les populations des départements ont pu être estimées selon une méthode similaire à celles des régions, grâce au cumul des trois enquêtes 2004, 2005 et 2006. La méthode en revanche ne permet pas d'obtenir, à la différence des régions, une estimation au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un décalage d'un an demeure par conséquent entre les estimations régionales et départementales les plus récentes.

## Forte progression en Corse des bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur

Répartition de la population des ménages selon le niveau de diplôme

%

Niveau de diplôme en 2004 et 1999	Corse			France	
	Part 2004	Part 1999	Evolution 1999-2004	Part 2004	Evolution 1999-2004
Aucun diplôme ou CEP	36	41	- 3	33	- 7
BEPC, brevet	10	12	- 8	7	- 14
CAP ou BEP	18	18	9	24	1
Bac général, technologique ou professionnel	19	15	41	15	26
Diplôme enseignement supérieur	17	14	41	21	29
Ensemble	100	100	11	100	5

**Champ** : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant terminé leurs études.

**Source** : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, Recensement de 1999.

### ■ Beaucoup de bacheliers non diplômés de l'enseignement supérieur

Elle reflète surtout l'accès plus généralisé au baccalauréat. Les Corses, titulaires du bac général, technologique ou professionnel mais dépourvus d'un diplôme du supérieur, représentent en effet 19 % de la population ayant terminé ses études, soit 4 points de plus qu'au niveau national. En l'absence de grand centre universitaire pluridisciplinaire, les étudiants insulaires sont incités à migrer ou à terminer leurs études après l'obtention du baccalauréat.

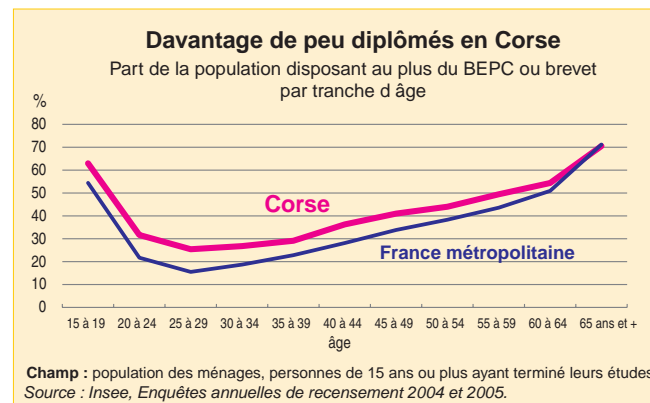
Ainsi, seulement 17 % de la population de la Corse est diplômée de l'enseignement supérieur, soit 4 points de moins qu'en moyenne nationale. Ce niveau élevé de qualification est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, particulièrement au niveau Bac+2, alors qu'il est équivalent au niveau national. Le niveau d'études demeure un facteur déterminant sur le marché du travail, le chômage (au sens du recensement) touchant beaucoup moins les diplômés du supérieur. Néanmoins, à la mi-2004, ces derniers représentent 15 % des chômeurs déclarés en Corse.

### ■ Une part encore importante de non diplômés

Par ailleurs, 46 % des Corses ont au plus le BEPC ou le brevet en 2004. Même si cette part a sensiblement baissé depuis 1999, elle reste supérieure de 7 points au niveau national. De plus, ce différentiel s'observe quelle que soit la classe d'âge, y compris pour les plus jeunes. Ainsi, 22 % des insulaires âgés de 20 à 29 ans n'ont aucun diplôme contre 13 % au niveau national. Ces populations sont évidemment les plus fragiles sur le marché du travail puisqu'elles concentrent 30 % des chômeurs déclarés.

Une autre caractéristique de l'île est la faible proportion de détenteurs d'un CAP ou d'un BEP. Cette qualification professionnelle ne concerne que 18 % de la population, part la moins élevée de toutes les régions métropolitaines. Ce phénomène reflète notamment le développement limité des filières professionnelles en Corse, en partie lié à la structure même du tissu productif de l'île. De plus, la généralisation du baccalauréat, notamment professionnel, a pu s'opérer au détriment de ce type de qualification.

Pourtant, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont en Corse particulièrement recherchés sur le marché du travail. Ils ne représentent ainsi que 9 % des chômeurs déclarés, contre 27 % au niveau national.



## Direction régionale de Corse

Résidence du Cardo, rue des Magnolias  
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9

Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - [www.insee.fr/corse](http://www.insee.fr/corse)